

Newsletter du 5 mai 2020

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Je vous transmets ce jour le document d'instructions de l'ARS réalisé avec l'OMEDIT et CAPALLIATIF ainsi que des médecins des soins palliatifs des 3 centres hospitaliers universitaires de la région Nouvelle-Aquitaine dénommé : « **usage des médicaments pour le soulagement symptomatique en situation palliative (y compris les pratiques sédatives)** » (ci-joint PJ1-2020.04.24 MIDAZOLAM et EDL-VF).

Le **message d'alerte du 20 avril 2020** (référence Mars n°2020_37) du Centre de Crise Sanitaire du Ministère des Solidarités et de la Santé ayant pour objet **l'approvisionnement des établissements de santé pour certains médicaments prioritaires** précise qu'à **partir du 27 avril 2020**, un nouveau système d'achat et d'approvisionnement des établissements de santé pour certains médicaments est mis en place du fait des tensions d'approvisionnement extrêmement fortes pour 5 molécules nécessaires à la prise en charge des patients atteints du Covid-19, notamment au sein des services de réanimation (formes injectables d'Hypnotiques : midazolam, propofol et de Curares : atracurium, cisatracurium, rocuronium).

Pour éviter une rupture de stock effective sur le territoire français à court terme, il est impératif que chaque service mette en œuvre dès à présent des **mesures d'épargne de doses des médicaments concernés et ait recours à des alternatives thérapeutiques**.

Le midazolam ne sera plus la molécule de référence à utiliser en première intention dans le cadre de la sédation pour détresse respiratoire asphyxique pour un patient Covid 19 + ou non hors réanimation.

Vous trouverez ci-joint en annexe les documents suivants :

- la fiche conseil de la SFAP pour un patient Covid en fin de vie « Prise en charge des détresses respiratoires asphyxiques à domicile ou en EHPAD » (PJ2-Fiche conseil dyspnée asphyxie covid-200420) ;

- les préconisations pour l'utilisation parcimonieuse des molécules en tension durant la pandémie Covid-19 réalisées le 16 avril 2020 par les sociétés savantes SFAR-SFETD-SFPC-SRLF (PJ3-COVID-19-Preconisations pour l'utilisation parcimonieuse des molécules en tension) ;

- la fiche de ciblage des médicaments sous surveillance (approvisionnement) dans le cadre des soins palliatifs dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19 et de l'épargne du midazolam en hospitalisation de l'OMEDIT (PJ4-Médicaments soins palliatifs OMEDIT).

Vous remerciant par avance pour votre mobilisation.

Bien confraternellement,

Le Président,
Docteur Fabrice BROUCAS